



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016 / V

Le 23 juin 2016, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot - M. Esselin – Mmes Lonardi – Raymond – MM. Mottin – Lang – Mmes Reschwein – Maurice.

Excusée : Mme Ritter.

Mme Scherrer donne procuration à M. Lormant – M. Wagner donne procuration à M. François – Mme Henry donne procuration à Mme Bau – M. Rechenmann donne procuration à M. Matthias – M. Mirgon donne procuration à Mme Mouchot – M. Bolardi donne procuration à Mme Lonardi – Mme Calvet donne procuration à M. Benoist – M. Meunier donne procuration à Mme Herbin – Mme Duresse donne procuration à Mme Obellianne – M. Sasso donne procuration à M. Lang – M. Hocquel donne procuration à Mme Maurice.



COMMUNICATIONS :

Le Président informe l'assemblée que :

- Le 30 mai a eu lieu l'Assemblée Générale du Judo Club au sein de leurs locaux, qui sont très bien installés. Au cours de celle-ci les statuts ont été modifiés.
Il informe que sa porte est toujours ouverte aux associations afin de maintenir d'excellentes relations.
- Le 3 juin M. Gilles SOMME a présenté la construction du manège qui sera installé dans le Puits Salé. Il a impressionné le Sénateur Daniel GREMILLET, présent en tant que Conseiller Départemental, par la qualité de l'entreprise Escaliers SOMME.
- Le 3 juin M. Paul BENOIST a représenté la municipalité à l'occasion de l'ouverture du « bar rouge » dirigé par M. Cyrille COSTA DOS SANTOS.
- Le 4 juin il félicite M. Patrick MEUNIER, Président de la Section Locale du Souvenir Français pour le succès du Congrès Départemental du Souvenir Français qu'il a organisé à Dieuze.
- Le 7 juin Mmes Sylviane HERBIN, adjointe déléguée à l'enseignement et Sylvie SCHERRER, responsable du service accueil périscolaire, ont reçu lors du site Moselle Passion à Laquenexy, le 1^{er} prix du concours « Je fleuris la Moselle ». Il les félicite, ainsi que les enfants et le personnel des services techniques.
- Le 11 juin a eu lieu l'inauguration du magasin BIO « L'inventerre du Pré Vert », des producteurs locaux et des « consomacteurs » ont décidé d'unir leur énergie pour créer ce concept intéressant qui est encouragé par la municipalité.
- Le 13 juin lors de l'Assemblée Générale de la M.J.C., le Président M. Claude PFEIFFER décide de céder sa fonction à Mme Evelyne SCHLESSER à qui le Maire souhaite une pleine réussite. Il tient à remercier M. Claude PFEIFFER qui a su créer une ouverture à la M.J.C. Ce dernier restera Vice-président afin de continuer son action et de partager son expérience.
- Il remercie et encourage M. Didier ALLUSE, nouveau Président du Club des Retrouvailles.
Il remercie Mme Alice SIMON qui a brillamment su diriger cette grande maison, ouverte à tout le monde et dans laquelle on se sent bien.

- Le 15 juin il a rencontré Monseigneur LAGLEISE qui a passé l'après-midi à l'hôpital de Dieuze
 - Il a confirmé le départ de l'Abbé Jean-Marie GLANC que nous regretterons et l'arrivée de M. Patrick BENCE, vicaire épiscopal, que le secteur de Delme va regretter.
 - Il remercie Jean-Marie GLANC d'avoir accepté la réalisation des travaux de peinture dans le presbytère alors qu'il occupe encore les lieux.
 - M. Bernard PROUVE, Président du Conseil de Fabrique, organise dans les meilleures conditions le départ de M. Jean-Marie GLANC et l'arrivée de M. Patrick BENCE
- Le 21 juin à 17 h 30 une réception s'est déroulée en l'honneur du départ en retraite de Mme Anne-Marie JACQUOT, employée communale, il remercie ses collègues ayant assisté à ce moment sympathique.
- M. Bernard FRANÇOIS est intervenu concernant l'arrêt de l'école de Musique.
 - Un article a été rédigé dans le Républicain Lorrain relatant le sentiment de M. Fabien FOUQUET, dont les enfants sont utilisateurs de cette école.
 - Le coût moyen par an et par auditeur est d'environ 500 € pour les années 2013/2014 et 2014/2015. Pour l'année 2015/2016 il est de plus de 1 000 € mais cette augmentation est due à la diversité des cours (violon, piano, guitare...) ainsi que les tarifs de rémunération des enseignants (ex : vacataire = 30 €/h, agrégé = 70 €/h).
 - La commune de Dieuze n'a pas à payer ce coût pour des élèves d'autres communes. En raison des baisses de dotations, les communes concernées ne veulent pas payer, pas plus que la Communauté de Communes du Saulnois qui a pourtant la compétence culture.
- Mme Laurence OBELLIANNE, adjointe déléguée entre autre à la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et M. Richard MATTHIAS, adjoint aux travaux annoncent que les travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sont lancés.
- L'Unité Territoriale des Routes a déménagé à l'ancienne pépinière d'entreprises de la Communauté de Communes du Saulnois. C'est une opportunité pour le Département de la Moselle et pour la Communauté de Communes du Saulnois. Il se réjouit que M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental ait maintenu cette Unité sur la commune de Dieuze.
 - D'après la presse locale l'UTR de Dieuze prend de l'importance.
- Au sein des anciens locaux de l'Unité Territoriale des Routes il a proposé à la Communauté de Communes du Saulnois d'installer la société ALEXIS, société de prospection d'entreprises de la CCS qui avait oublié les précédentes propositions de la commune.
 - Ces locaux seront mis gracieusement à la disposition de la CCS qui devra uniquement prendre en charge les frais d'électricité et de chauffage.
 - L'autre partie des locaux sera utilisée par des partenaires économiques (Pôle d'Innovation par exemple).
- D'importants travaux vont être réalisés dans les rues Gustave Charpentier et du Colonel Ducasse (à l'arrière de la Pharmacie des Salines).
- Le CFIM affiche complet, les effectifs sont à leur maximum.
- Les riverains de la rue Raymond Berr se plaignent de nuisances sonores et de la poussière provenant de l'entreprise HET. Il s'est rendu sur place accompagné de M. Paul BENOIST, adjoint. Le Directeur de l'entreprise HET a déjà fait faire deux analyses par des bureaux d'études spécialisés, une 3ème étude est en cours pour traiter l'acoustique et y remédier.
- Usine d'eau : bonne nouvelle de la part des différents services concernant l'autorisation de 50 ans. M. Paul BENOIST se rendra au CODERST pour connaître leur décision le 4 juillet.
- Chez EURO DIEUZE INDUSTRIE, il a participé à une remise de trophées régionaux sur la Sécurité, l'Hygiène, la Santé et l'innovation avec des entreprises chimiques de Lorraine et d'Alsace. M. Pascal MULLER, qui a été le directeur du Site EDI, est Président de l'Union des Industries Chimiques de l'Est.
 - Cette entreprise de 20 salariés a des projets de développement très intéressants.
- M. Paul BENOIST présente la nouvelle zone industrielle « zone LA SABLONNIERE »

Une projection a été faite, englobant la surface totale du ban de Dieuze comprise entre la route de Nancy et celle de Val-de-Bride.

Dans cette réalisation de Zone, il y aura un ensemble de routes et de parcelles accessibles par une entrée sur la route de Val-de-Bride ainsi qu'un rond-point sur la route de Nancy.

Les travaux de la première partie de 6 ha environ dite de lotissement artisanal/industriel côté Val-de-Bride débuteront en août/septembre de cette année.

Les travaux de la deuxième partie de 20 ha environ dite de ZAC commenceront début 2017.

Les accès à ces parcelles par tourne à gauche et rond-point seront faits en même temps que les travaux internes.

Sur le plan administratif, une concertation publique se met en place pour la partie ZAC.
Une exposition publique sera présentée en Communauté de Communes du Saulnois de Château-Salins et en Mairie de Dieuze du 1^{er} juillet 2016 au 31 janvier 2017.
Un document explicatif et une cartographie seront à la disposition du public ainsi qu'un registre d'observations destiné à recevoir les interrogations des demandeurs.
Une concertation publique aura lieu en Mairie de Dieuze mercredi 19 octobre 2016 à 17 h.

- Le Président regrette que M. Jérôme LANG, Conseiller Municipal représentant l'opposition à la Communauté de Communes du Saulnois ait toujours voté contre la zone « LA SABLONNIERE », il ne comprend pas qu'un élu, même s'il est membre de l'opposition, soit contre le développement de sa commune.
 - Un élu ne doit pas être contre le développement de sa commune,
 - Qu'il soit contre le maire, c'est son choix personnel,
 - Mais être contre l'emploi, et qui plus est, dans sa commune,
 - Voter contre le développement de sa commune est impensable,
 - Une opposition qui n'aime pas sa commune à ce point est inimaginable,
 - D'ailleurs M. Bernard PROUVE, la tête de liste de l'opposition, le regrette,
 - Il affirme que M. Bernard PROUVE a toujours été très constructif et qu'il lui avait rendu hommage lors de la dernière séance du Conseil municipal du mandat précédent,
- M. Fernand LORMANT fait un bilan des actions faites par l'opposition depuis le 30 mars 2014, A part dénoncer des évidences pour lesquelles elle n'apporte aucune réponse, rien n'a été fait.
 - Il ne faut pas être aveuglé par la perfidie et l'hostilité.
 - Il faut être animé et guidé par l'AMOUR de sa commune.



Puis il passe à l'ordre du jour :

- 16/V/47 Syndicat Intercommunal de la Piscine de Val-de-Bride. Demande de transfert de la piscine à la Communauté de Communes du Saulnois.
- 16/V/48 Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté. Année 2016. Convention avec le Conseil Départemental de la Moselle.
- 16/V/49 Service accueil périscolaire. Modification des tarifs et règlement intérieur.
- 16/V/50 Installation nouveaux WC publics. Tarification.
- 16/V/51 École élémentaire Gustave Charpentier. Sorties scolaires. Demande de subvention exceptionnelle.
- 16/V/52 Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille. Adhésion des communes de Achain, Bellange, Puttigny, Riche, Vannecourt et Wuisse.
- 16/V/53 Budget annexe SPIC « eaux industrielles ». Transfert de l'actif et du passif.
- 16/V/54 Servitude commune de Dieuze/ERDF Sarrebourg.
- 16/V/55 Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.
- 16/V/56 Construction d'un bâtiment industriel B9 – marchés
- 16/V/57 Construction d'un bâtiment industriel B9 – avenants aux marchés
- 16/V/58 Salines Royales. Réhabilitation de la maison du gardien en office du tourisme. Avenants aux lots 1 – 2 – 4 – 6 – 8 - 10 – 11.
- 16/V/59 Salines Royales. Réhabilitation intérieure du puits salé. Avenant au lot 1 - maçonnerie
- 16/V/60 Opération « Machkour » - échange de terrains.
- 16/V/61 Demande de subvention « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) – éclairage public et éclairage gymnase et groupe scolaire
- 16/V/62 Renouvellement ligne de trésorerie
- 16/V/63 Motion contre la diminution des heures d'ouverture du bureau de poste de Vic-sur-Seille
- 16/V/64 Lotissement Coteaux du Lindre. Modification prix de vente parcelles 29 et 31
- 16/V/65 Site RETIA



**Point n° 16/V/47 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE VAL DE BRIDE.
DEMANDE DE TRANSFERT DE LA PISCINE A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SAULNOIS**

Le Conseil municipal,
Le maire informe l'assemblée que le syndicat intercommunal de la piscine de Val de Bride a été sollicité, lors de son assemblée générale, par un délégué pour le transfert de la piscine à la Communauté de Communes du Saulnois,

Les membres présents sollicités ont donné un avis favorable à une grande majorité,

VU la délibération du conseil syndical de la piscine de Val de Bride n° 16/11 du 21 avril 2016 sollicitant le transfert de la piscine de Val de Bride à la Communauté de Communes du Saulnois,

Etant donné que les communes membres dudit syndicat doivent délibérer sur ce point,

après délibération

- demande l'inscription de ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire
- donne un avis favorable au transfert de la piscine à la Communauté de Communes du Saulnois
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches éventuellement demandées par le président du syndicat.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/V/48 : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE.
ANNEE 2016. CONVENTION AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE**

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que le Conseil Départemental de la Moselle a institué lors de sa 4^e réunion trimestrielle 2004 le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté – FDAJ – couvrant l'ensemble du département de la Moselle et qui a pris la suite du Fonds du même nom géré jusqu'en 2004 par l'Etat et le Conseil Général,

considérant que le FDAJ a pour vocation de lutter contre l'exclusion et la marginalité des jeunes en difficulté en favorisant leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires et le financement des projets d'insertion et de mesures d'accompagnement social,

considérant que la commune a participé au financement du FDAJ pour les jeunes de son territoire de 2006 à 2015,

considérant que le Département de la Moselle sollicite la commune pour sa participation au titre de l'année 2016 à hauteur de 0,15 €/habitant soit :
 $3.392 \times 0,15 \text{ €} = 508,80 \text{ €}$,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention relative au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté à intervenir entre le Département de la Moselle et la commune – participation 2016 508,80 €.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/V/49 : SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE. MODIFICATION DES TARIFS
ET REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant l'appel d'offres du 18 mai 2016 lancé pour le service accueil périscolaire (fourniture de repas en liaison chaude pour les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018) selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP,

considérant que le marché est attribué à l'EPSMS d'Albestroff pour un montant de 80.860 € TTC soit 6,22 € TTC par repas,

considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur,

après délibération

- valide le nouveau règlement intérieur joint du service accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/50 : INSTALLATION NOUVEAUX WC PUBLICS. TARIFICATION

Le Conseil municipal,
entendu son président,

considérant l'installation de nouveaux WC publics payants rue du Prel,

après délibération

- fixe le prix d'accès aux WC publics à 20 centimes d'euro.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/51 : ECOLE ELEMENTAIRE GUSTAVE CHARPENTIER. SORTIES SCOLAIRES. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,

considérant la demande de subvention exceptionnelle de l'école élémentaire Gustave Charpentier qui souhaite organiser plusieurs sorties scolaires en cette fin d'année au Vaisseau à Strasbourg, au Haut Koenigsbourg, à Sarrebourg et Verdun,

considérant le coût des entrées de ces sorties estimé à 1.235 €, les frais de transport à 2.250 € pris en charge par l'association des parents d'élèves,

considérant la participation demandée aux familles de 663 €,

après délibération

- autorise le maire à verser à l'école élémentaire Gustave Charpentier une subvention exceptionnelle de 590 €.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/52 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SEILLE. ADHESION DES COMMUNES DE ACHAIN, BELLANGE, PUTTIGNY, RICHE, VANNECOURT ET WUISSE

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,

VU l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations des communes de Achain, Bellange, Puttigny, Riche, Vannecourt et Wuisse,

VU la délibération en date du 29 avril 2016 du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille acceptant cette demande,

après délibération

- donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Achain, Bellange, Puttigny, Riche, Vannecourt et Wuisse,

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/53 : BUDGET ANNEXE SPIC « EAUX INDUSTRIELLES ». TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération du conseil municipal n° 16/IV/43 du 3 mai 2016 acceptant la création d'un budget annexe SPIC – Service Public à Caractère Industriel et Commercial – Eaux industrielles, le transfert de l'actif et du passif du budget ZAC,

après délibération

- autorise le maire et le trésorier à procéder aux opérations comptables nécessaires au transfert arrêté au 30.04.2016 :

	au 31.12.2015	au 30.04.2016
Forage F1 – F1bis – F5		
Compte 2118	2.352,36	2.352,36
Compte 2158	3.091.948,03	3.091.948,03
Compte 28158	51.533,50	68.711,00
Emprunts		
Compte 1641	189.974,09	185.361,44 capital restant du prêt CRCA 8646352248
Compte 1641	278.375,38	273.575,73 capital restant du prêt CEPL 8637566
Compte 1641	18.625,50	17.257,40 capital restant du prêt CEPL 8620444
Subventions		
Compte 1316	118.208,00	118.208,00
Compte 1318	2.238.820,00	2.238.820,00
Compte 13916	1.970,13	2.626,84
Compte 13918	37.313,66	49.751,55

Les actifs et les passifs seront réintégrés dans le budget principal de la commune et mis à disposition du budget annexe Eaux industrielles par opération d'ordre non budgétaire.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/54 : SERVITUDE COMMUNE DE DIEUZE/ERDF SARREBOURG

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
considérant qu'ERDF a implanté un poste de transformation conformément à la convention sous seing privé du 1^{er} octobre 2015,

après délibération

- autorise le maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant la parcelle sise à DIEUZE lieudit « La Maladrerie » section 2 n° 317.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/55 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13-1 et L 123-13-3,

VU la délibération du conseil municipal n° 05/X/153 du 22 décembre 2005 approuvant le plan local d'urbanisme,

VU l'arrêté municipal n° 16/20 du 15 février 2016 engageant la modification simplifiée du PLU,

VU la délibération du conseil municipal n° 16/II/24 du 31 mars 2016 précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU,

VU la notification du projet de modification simplifiée au préfet et aux personnes publiques associées en date du 16 mars 2016,

Considérant la mise à disposition au public pendant 1 mois du projet de modification, de l'exposé de ses motifs ainsi que du registre,

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme,

après délibération

- tire le bilan de la mise à disposition
- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,
- dit que conformément aux articles L123-10 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Dieuze aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture,
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du PLU ne seront exécutoires conformément à l'article L123-12 que :
 - à compter de sa transmission au préfet dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales
 - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier du PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/56 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL B9 - MARCHES

Le Conseil municipal,

Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n° 15/IX/93 bis du 3 décembre 2015 autorisant la signature des marchés lots 1 à 6,

Considérant la consultation lancée par appel d'offres pour les lots 7 à 14,

VU les offres retenues par la commission d'appel d'offres des 6 et 16 juin 2016,

après délibération

- autorise le maire à signer les marchés suivants :

Lot	entreprise	Montant HT
7 - serrurerie - métallerie	WEINSTEIN	28.260,00 Dont 12.310 € de portail
8 - chauffage - sanitaire	HOERRMANN	144.145,00
9 - électricité	ECA	107.577,00
10 - plâtrerie - cloisons	MD PLATRIERIE	10.589,00
11 - faux plafonds à ossature	MD PLATRIERIE	3.617,00
12 - carrelage - faïence	LESSERTEUR	12.823,00
13 - menuiseries intérieures	DA COSTA	6.185,00
14 - peintures intérieures	LEHMANN	4.631,00
TOTAL		317.827,00

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/57 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL B9 – AVENANTS AUX MARCHES

Le Conseil municipal,
Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 15/IX/93 bis du 3 décembre 2015 autorisant la signature des marchés lots 1 à 6,
Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur les lots 2 – 3 – 5 – 6,
VU les offres retenues par la commission d'appel d'offres du 6 juin 2016, à savoir :

Lot 2 – gros-œuvre/maçonnerie – pour un montant de 65.708,36 € HT (+ 19,17 %) ce qui porte le marché initial à 408.514,40 € HT

Lot 3 – charpente métallique – pour un montant de 14.578,00 HT (+ 5,45 %) ce qui porte le marché initial à 282.185,90 € HT

Lot 5 – menuiseries extérieures – pour un montant de 15.670,68 € HT (+ 17,63 %) ce qui porte le marché initial à 104.570,68 € HT

Lot 6 – portes sectionnelles – pour un montant de 2.968,36 € HT (+ 17,90 %) ce qui porte le marché initial à 19.547,07 € HT

après délibération

- autorise le maire à signer les avenants aux marchés correspondants.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/58 : SALINES ROYALES. REHABILITATION DE LA MAISON DU GARDIEN EN OFFICE DU TOURISME. AVENANTS AUX LOTS 1 – 2 – 4 – 6 – 8 - 10 – 11

Le Conseil municipal,
Entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 14/III/18 bis du 14 mars 2014 autorisant la signature des lots 1 à 13 pour la réhabilitation de la maison du gardien en office du tourisme,
VU la délibération du conseil municipal n° 15/IX/92 du 3 décembre 2015 autorisant la signature d'un avenant n° 1 aux lots 3 et 9,
Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour les lots 1 – 2 – 4 – 6 – 8 – 10 et 11,
VU les offres retenues par la commission d'appel d'offres du 6 juin 2016,

après délibération

- autorise le maire à signer les avenants à intervenir, à savoir :

Lot 1 – gros-œuvre – pierre de taille - pour un montant de 33.022,16 € HT (+ 15,75 %) ce qui porte le marché initial à 242.722,16 € HT

Lot 2 – charpente couverture - pour un montant de 4.476,58 € HT (+ 4,56 %) ce qui porte le marché initial à 102.686,12 € HT

Lot 4 – serrurerie - pour un montant de 912,58 € HT (+ 5,75 %) ce qui porte le marché initial à 16.790,77 € HT

Lot 6 – chauffage - pour un montant de 10.593,07 € HT (+ 8,97 %) ce qui porte le marché initial à 128.715,05 € HT

Lot 8 – électricité - pour un montant de 4.583,04 € HT (+ 7,52 %) ce qui porte le marché initial à 65.492,34 € HT

Lot 10 – carrelage - pour un montant de 1.717,57 € HT (+ 9,17 %) ce qui porte le marché initial à 20.453,63 € HT

Lot 11 – peinture - pour un montant de 1.577,74 € HT (+ 10,91 %) ce qui porte le marché initial à 16.033,44 € HT.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/59 : SALINES ROYALES. REHABILITATION INTERIEURE DU PUITZ SALE. AVENANT AU LOT 1 – MAÇONNERIE

Le Conseil municipal,
Entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 15/X/48 du 16 juillet 2015 autorisant la signature du lot 1 – maçonnerie – entreprise Piantanida – pour un montant de 209.187,80 € HT,

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour un montant de 22.402,00 € HT (+ 10,71 %) ce qui porte le marché initial à 231.589,80 € HT,
VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 6 juin 2016,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant à intervenir.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/60 : OPERATION « MACHKOUR » - ECHANGE DE TERRAINS

Le Conseil municipal,
Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
Dans le cadre de l'opération « Machkour », il est nécessaire de procéder à l'échange de terrains,
VU le procès-verbal d'arpentage n° 834B établi par le Cabinet Géodatis en date du 8 juillet 2016.

VU l'estimation des domaines

après délibération

- décide de faire l'échange de parcelles comme suit :

La ville cède gratuitement à M. Pierre UNTEREINER la parcelle

Lieudit « Rue Gustave Charpentier – Rue Jules Klinger – Rue Poincaré » S 5 parcelle 402/67 de 39 ca.

M. Pierre UNTEREINER cède gratuitement à la Ville de Dieuze les parcelles

Lieudit « Rue Gustave Charpentier – Rue Jules Klinger – Rue Poincaré » S 5 parcelle 405/95 de 38 ca.

Lieudit « Rue Gustave Charpentier – Rue Jules Klinger – Rue Poincaré » S 5 parcelle 66 de 19 ca.

- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/61 : DEMANDE DE SUBVENTION « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » (TEPCV) – ECLAIRAGE PUBLIC ET ECLAIRAGE GYMNASE ET GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil municipal,
Entendu son président,

Considérant que le Parc Naturel Régional de Lorraine en partenariat avec 8 communautés de communes dont la Communauté de Communes du Saulnois a été labellisé « territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie,

Considérant que ce label national permet d'obtenir des financements spécifiques pour soutenir des projets de collectivités locales répondant à la stratégie définie localement,

Considérant que la commune envisage de réduire ses consommations d'énergie en éclairage public et bâtiments communaux, à savoir :

- Eclairage public : montant des investissements (Varilum, luminaires et platines, mâts et crosses, ampoules et horloges astronomiques) 64.172 € HT pour un gain d'énergie amenant une économie de 56,5 %.
- Eclairage gymnase et groupe scolaire : montant des investissements (passage en Led) 25.487 € HT pour un gain d'énergie amenant une économie de 48,5 %.

après délibération

- sollicite auprès du PNRL une subvention d'un montant de 20.000 € sur ces deux dossiers représentant un taux de 23 % sur un montant de 89.659 € HT de dépenses.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/62 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil municipal,
entendu son président,

VU la délibération du conseil municipal n° 12/VII/76 du 24 juillet 2012 autorisant le maire à signer avec la Caisse d'Epargne un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 2.000.000 € sur le budget ville pour une durée d'un an,

VU les délibérations du conseil municipal n° 13/VI/67 du 18 juillet 2013, n° 14/VIII/57 du 26 juin 2014 et n° 15/V/53 du 16 juillet 2015 autorisant le renouvellement de ladite ligne de trésorerie pour une durée d'un an respectivement arrivant à échéance le 31 août 2014, 31 août 2015 et le 31 août 2016,

Considérant la programmation des travaux sur l'année à venir,

Considérant l'offre de la Caisse d'Epargne, à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - Montant de la ligne de trésorerie | 1.000.000 € |
| - Durée | 1 an |
| - Taux | EONIA + marge de 1,40 % |
| - Frais de dossier | 0.15 % du montant emprunté |
| - Commission de non-utilisation | 0.20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts |

après délibération

- autorise le maire à signer avec la Caisse d'Epargne le contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1.000.000 € sur le budget ville aux conditions citées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/63 : MOTION CONTRE LA DIMINUTION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE VIC-SUR-SEILLE

Le Conseil municipal,
Entendu son président,
La Direction du Réseau Lorraine Nord a annoncé sa décision de ne plus ouvrir le bureau de Poste de Vic-sur-Seille les samedis matins à compter du 1er juillet 2016 : **"Conformément au contrat de présence postale territoriale 2014-2016, une adaptation des horaires d'ouverture du bureau au regard de l'activité constatée ces trois dernières années, pourra être mise en place en 2016."**
Si cette décision devait s'appliquer effectivement, l'ouverture hebdomadaire du bureau de Poste serait ramenée de 18 à 15 heures, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Cette décision en l'état est inacceptable.

Inacceptable, car une fois de plus, la présence des services publics en milieu rural est attaquée, alors que :

- Vic-sur-Seille présente une représentation de seniors, bien plus importante que la moyenne mosellane
- Vic-sur-Seille demeure un bourg centre touristique important récemment intégré au réseau national des Petites Cités de Caractère
- Vic-sur-Seille a su préserver un réseau commerçant de qualité et accueille plusieurs établissements sociaux importants (EHPAD, IME, MECS, MAS)
- Vic-sur-Seille porte des projets d'avenir dynamiques en vue de soutenir son évolution démographique et son activité (aménagement d'habitat et d'équipements touristiques nouveaux) et qu'une cinquième classe primaire a été ouverte à la dernière rentrée scolaire.

Par ailleurs, le diagnostic remis par La Poste ne peut être qualifié de contradictoire ou de partagé dans la mesure où les chiffres transmis sont mesurés par La Poste elle-même : on ne peut être juge et partie à la fois.

Surtout, l'idée d'une fermeture du bureau le samedi matin est une hérésie pour toutes celles et tous ceux qui, actifs, ne peuvent réellement se rendre au bureau de Poste que ce jour-là. **Cette solution serait indéniablement un service en moins pour tous les Vicois, alors que le diagnostic indique clairement que le jour où la fréquentation et le nombre d'opérations sont les plus faibles est le jeudi.**

Retirer 3 heures hebdomadaires d'ouverture au bureau de Poste de Vic-sur-Seille reviendrait en outre à diminuer encore et toujours son activité et permettrait à La Poste de justifier et de continuer cette politique de désengagement, qui érode lentement et un peu plus chaque jour la présence du service public.

La Poste a la possibilité d'être plus imaginative et d'inventer de nouveaux modèles accompagnés par l'Etat. Nous attendons de la volonté en ce sens et une meilleure prise en compte des spécificités locales.

Malgré le déclin continu de son activité historique, le courrier, La Poste a vu son activité et ses résultats s'améliorer en 2015, grâce notamment à la hausse du prix du timbre. Elle a renoué avec la croissance de son résultat d'exploitation et avec un cash-flow positif.

Le PDG de l'entreprise Philippe Wahl indiquait dans un récent article (Le Figaro - 24 février 2016) qu'il n'est pas partisan de solutions dites radicales que d'autres postes ont pu choisir en fermant tous les bureaux ; il préfère le pragmatisme.

C'est ce même pragmatisme que le Conseil Municipal de Dieuze attend de la Direction du Réseau Lorraine Nord afin que celle-ci revienne sur sa décision pour la commune de Vic-sur-Seille et que l'Etat soit pleinement impliqué dans ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/64 : LOTISSEMENT COTEAUX DU LINDRE. MODIFICATION PRIX DE VENTE PARCELLES 29 et 31

Le Conseil municipal,
Entendu son président,
Considérant que les lots 29 et 31 du lotissement « Coteaux du Lindre »
restent invendus,

Considérant que ces parcelles sont traversées par une conduite d'eau, ce
qui ne permet pas une implantation d'immeuble sur la totalité de chaque parcelle,
Considérant le prix de vente actuel fixé à 4.491 € TTC l'are,

après délibération

- décide de réduire le prix de vente de ces deux parcelles en offrant la partie non constructible située après la conduite, à savoir :

Lot n° 29 :

- Superficie totale = 8 a 44 ca
- Superficie à déduire = 2 a 24 ca
- Superficie restante pour vente = 6 a 20 ca
- Prix **27.844,20 € T.T.C.** au lieu de 37.904,04 € T.T.C.

Lot n° 31 :

- Superficie totale = 9 a 05 ca
- Superficie à déduire = 1 a 875 ca
- Superficie restante pour vente = 7 a 175 ca
- Prix **32.222,92 € T.T.C.** au lieu de 40.643,55 € T.T.C.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/V/65 : SITE RETIA

Le conseil municipal,
Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
Considérant le prêt à usage en date du 2 juin 2014 signé avec la Société
RETIA, encadrant la mise à disposition d'une partie du site RETIA, dans l'attente de la validation du
dossier de servitudes d'utilité publique par l'administration et de la cession définitive,
Considérant l'article 3 dudit prêt à usage,
Considérant les avenants n° 1 et 2 prorogeant la durée du prêt à usage
jusqu'au 30 juin 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de proroger le délai de ce prêt à usage
étant donné que l'instruction du dossier de servitudes d'utilité publique par les services de la DREAL
de Moselle n'est pas terminée,

après délibération

- décide de proroger le prêt à usage signé le 2 juin 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.
- autorise le maire à signer l'avenant n° 3 à intervenir.

Voté à l'unanimité.

DIVERS : C.C.A.S. BILAN

Mme Laurence OBELLIANNE, adjointe déléguée, présente le bilan 2015
du C.C.A.S. et le budget 2016. Ceux-ci ont été validés par le C.C.A.S. en date du 18 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23 h 40.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Claudine BAU

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

Agnès LONARDI

Pierrette RAYMOND

Bernard MOTTIN

Jérôme LANG

Sylvie RESCHWEIN

Estelle MAURICE